

Mode d'emploi

Challenge de la mobilité



Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité 2022, tous les salariés et étudiants des établissements du quartier Méridia sont mis au défi de se rendre sur leur lieu de travail / études à l'aide de modes de transport alternatif à la voiture individuelle (vélo et vélo à assistance électrique, marche à pied, covoiturage, autopartage*, transports en commun...)

ÉTAPE 1 : INSCRIPTION EMPLOYEUR

Vous êtes salarié(e) :

Partagez l'information auprès de votre employeur



Vous êtes employeur :

1) Inscrivez votre établissement sur ce lien : <https://bit.ly/3RziZj6>



2) Partagez en interne les supports de communication mis à disposition (par e-mail ou sur l'article) auprès de vos salariés



3) Motivez vos salariés afin de les inciter à venir sur votre établissement à l'aide de transports alternatifs à la voiture individuelle

ÉTAPE 2 : PARTICIPATION SALARIÉS/ ÉTUDIANTS

1) Notation de vos déplacements

Du 19 au 23 septembre, notez tous vos déplacements effectués à l'aide de transports alternatifs à la voiture individuelle



2) Inscription de vos résultats dans le formulaire

Une fois votre participation au Challenge terminée, remplissez le formulaire de réponse disponible ici : <https://bit.ly/3RZFQEP>



3) Annonce des résultats

Rendez-vous en octobre sur le Campus Sud des Métiers pour connaître les établissements gagnants